



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

femmes

Question écrite n° 18360

Texte de la question

M. Jean-Luc Moudenc attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur l'accroissement de l'affichage ostentatoire de certains signes religieux dans le milieu du sport, notamment lors de compétitions internationales. Diverses instances sportives (FIFA, CIO, Fédérations internationales, etc.) commencent à tolérer des différences, voire à introduire des discriminations, qui apparaissent incompatibles avec les règles de laïcité qui fondent notre pacte républicain et avec la pratique de disciplines sportives, par définition neutres. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir rappeler publiquement les principes qui régissent le sport en France et d'informer les instances sportives internationales des risques qu'elles prennent pour l'avenir du sport en acceptant l'introduction de signes et de comportements distinctifs.

Texte de la réponse

La position du Gouvernement est claire : on ne porte pas de voile pour faire du sport. Un terrain de football, un stade, un gymnase, un dojo ne sont pas des lieux d'expression politique ou religieuse. Ce sont des lieux de neutralité où doivent primer les valeurs du sport : l'égalité, la fraternité, l'impartialité, l'apprentissage du respect de l'arbitre, de soi-même et de celui d'autrui. Il appartient donc au mouvement sportif français de faire en sorte que les règlements respectent ces valeurs, tout en garantissant l'absence de discrimination et une stricte égalité hommes-femmes. En effet, nul ne doit être écarté de la pratique sportive en raison de ses opinions religieuses ou politiques. Le sport est un formidable levier d'intégration, de lutte contre l'échec scolaire, d'émancipation et de réduction des inégalités sociales et culturelles. Le Gouvernement et l'ensemble des acteurs du monde sportif restent vigilants, mobilisés et déterminés à empêcher que le sport ne devienne un lieu de tensions, de sexisme ou d'exclusion.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Moudenc](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18360

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2013](#), page 1500

Réponse publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3951